

LE SPECTATEUR

Chambre d'Assemblée

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGÉ Administrateur.

QUAND VOUS ÊTES EN DOUTE

Essayez les Allumettes dont votre père et votre grand-père se servaient avant vous. Comme elles étaient les meilleures alors, elles sont encore les meilleures aujourd'hui.

LES ALLUMETTES DE E. B. EDDY.

"HUB" RESTAURANT,
Jos. E. Gravelle, Prop.
103 1/2 et 104 RUE PRINCIPALE, HULL.

GEO. BAILEY
MANUFACTURIER DE
Serrures de toutes sortes. Réparages exécutés à court délai.
34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

PHILION et Cie.
Manufacturier de
Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies et Moulures.
Toujours en mains un Stock considérable de bois de Plancher, V. Joint et bois sèche de toutes descriptions.
— COIN DES RUES —
Y ET FLORENCE, OTTAWA

ALP. COUTURE
HORLOGER et BIJOUTIER
92 Rue Principale, Hull.
BIJOUTERIES ET ARGENTERIES DE 1^{re} CLASSE
Montres en Or et en Argent, Jones de mariage sans soudure, une spécialité. Cadres de Noies et d'Aluminaires de toutes sortes. Une visite est sollicitée. Prix modérés.

Mesdames et Messieurs,
L'endroit de la ville où vous pouvez acheter à meilleur marché vos
MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez
A. PETIT,
No. 102 Rue Main, Hull
Fabrication et réparages exécutés à bas prix. Réparages des montres de prix, une spécialité.
A. PETIT, Horloger, 102 rue Main.

FOURRURES de toute espèce
— CHEZ —
COTE & CIE.,
114 rue Rideau.
JOSEPH COTE
Agent d'assurance contre le feu
Compagnie de 1^{re} classe.
Office 114 Rue Rideau, Ottawa

AVIS
Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de Hull, désire faire connaître à ses nombreux clients de Hull et d'Ottawa, que son bureau professionnel sera à l'avenir au No. 108, rue Kent, coin de la rue Queen. Ouvert le jour et la nuit.
S. P. COOKE, M. D.
Téléphone 1081

RAPPELÉZ-VOUS CECI.
WILLIAM HOWE
Manufacture les Blancs de plomb les plus purs en Canada; demandez le "James Brand," aussi peintures à plancher et peintures préparées, toutes nuances de couleurs supérieures pour carrosses, incomparables en qualité.
Une machine expressément fabriquée et importée récemment, afin de nous permettre de faire face aux commandes toujours croissantes de notre commerce. Essayez un échantillon avant d'acheter ailleurs.
TAPISSERIES
RUE RIDEAU, OTTAWA.

LES CANADIENS-FRANCAIS D'OTTAWA

L'Inspecteur J. F. White

QUE M. WHITE S'EXPLIQUE SON UNIFORMITE ET SA LISTE; SES AVANCÉS SONT FAUX; QU'IL LES RETIRE

Si l'on veut établir l'uniformité des livres, ce qui est facile, les Soeurs n'ayant pas de livres en propre, ce sont les livres des Frères qu'il faut adopter.

Leurs livres sont incontestablement des meilleurs et aussi bon marché que n'importe quels autres livres. Ce dernier point a été démontré avec les chiffres officiels dont LE SPECTATEUR ler août 1893. Dans les explications le Frère Flamien a aussi mentionné ce fait du bon marché des livres et cahiers, détaillés à des prix bien modérés, bien ordinaires, avec pleine liberté pour les élèves de se procurer où ils veulent les livres et cahiers qu'il leur faut. Comme celle d'uniformité, la question d'un prix exorbitant a été inventée à tort et à faux pour discréditer les Frères, les ennuyer, les dégoûter, les amener à partir.

Dans son rapport du 1er mars dernier, M. White s'approprie ces avancés faux et malveillants, les résume, les endosse, les revêt de son autorité d'inspecteur et s'en fait un arsenal contre nous.

Puis, nous appliquant l'article 174 de la loi des écoles publiques, il menace de nous faire priver de notre octroi scolaire, si nous ne rejetons pas les Frères avec leurs livres, qu'il prétend trop nombreux et trop chers, pitoyables et non uniformes.

Nous ferons observer à M. l'inspecteur que, avant de nous gouverner avec la loi des écoles publiques, il faut abolir la loi des écoles séparées et par là même rompre le pacte fédéral.

La loi des écoles séparées ne désigne aucune série particulière, n'en exclut aucune d'ailleurs acceptable, afin de garantir aux catholiques leur liberté inaliénable, à laquelle ils tiennent plus qu'à leur vie. Pour eux la liberté de choisir leurs livres ne se sépare pas de la liberté de professer leur foi.

M. l'inspecteur doit donc remettre dans ses cartons la liste de livres qu'il a envoyé au bureau avec le rapport du 27 juin, 94.

Cette liste, il la recommandait alors; le 1er mars, il proscribit les livres des Frères: cela équivalait à imposer les siens. Or la loi ne lui donne ni la mission de nous choisir nos livres ni le pouvoir discrétionnaire de nous interdire la bonne série que nous avons. Qu'il nous laisse intacte nos franchises légales avec la liberté de notre foi. Sa censure de nos livres d'école est intolérable, autant que la sanction dont il la fait suivre.

Il faut qu'il justifie sa censure ou qu'il l'a retire: sans quoi elle resterait contre nous et contre nos écoles comme une pièce de conviction et une tache infamante de complet discrédit.

J'ai écrit mes articles pour débrouiller cette question, écarter cette honte et concourir pour ma modeste part à obtenir redressement ou désaveu nécessaire.

Voici ce triste paragraphe, aussi infamant que comminatoire:

"As formerly pointed to your committee, there is urgent necessity for action in the matter of text-books.

"At the request of certain of your members, I sent reports on this subject showing: A. that there are too many books; B. that the cost is great; C. that some books need a thorough revision; D. That there is

no uniformity. The board should see that these matters are set right without unnecessary delay. Elected as guardians of parents interest, they are bound to see that the books are quite suitable and cost not unreasonable. But the children suffer more from this evil than do their parents in their monetary loss. Too many books or books of a poor kind must sadly interfere with good teaching. The school law deals with this matter chiefly as to the question of uniformity. The board as already been given due notice and ample time in which to make the required changes. Should it not take action, it will be the inspector's duty on his next visit to recommend the withholding of the legislative grant until the matter is set right." (Rapport pour 1894, 1 mars 1895).

Cet avertissement est adressé officiellement à la section française du bureau des écoles séparées d'Ottawa.

Ni nos Frères ni nos commissaires ni les électeurs Canadiens-français d'Ottawa ne peuvent laisser subsister contre eux ni cette menace ni les avancés sur lesquels elle est appuyée, ces avancés étant exagérés, faux et malveillants, déjà niés et répudiés en substance par nos commissaires dans leur résolution du 8 mars.

Cette résolution ne vise pas le rapport en question, et par suite ne détruit pas son caractère infamant, ne lui ôte pas sa valeur probante.

Cette résolution ne suffit pas: notre honneur à tous et nos intérêts scolaires exigent une autre protestation, une action directe et formelle propre à rétablir la vérité des faits, la réalité des choses.

Il faut prendre action en bonne et due forme:

I. Soit que MM. les commissaires, en répondant au rapport, obtiennent de M. l'inspecteur explication en réparation, désaveu ou redressement de nature à satisfaire. Volontairement ou involontairement, M. l'inspecteur a été certainement induit en erreur, ce qui arrive à tout homme. Son honneur et son devoir l'obligent à réparer sa méprise; notre honneur et nos intérêts nous obligent à l'exiger de lui:

II. Soit que les deux représentants d'Ottawa, supporteurs du gouvernement Mowat, redevenables de leur majorité principalement au vote Canadien-français nu par la question des écoles, soient priés d'obtenir de qui de droit satisfaction équitable, telle que réclamée par notre honneur et nos intérêts, par la vérité des faits et la réalité des choses, par l'application légitime de la loi des écoles séparées.

1o. Tous les élèves dans nos écoles sont dûment pourvus de livres uniformes, aux termes de la loi: ce point légal se trouve solidement établi dans mes articles. Il est faux de dire "There is no uniformity."

2o "The cost is great, unreasonable, a big monetary loss to parents. Cette inculpation fait écho aux faussetés et diffamations débitées et publiées contre les Frères depuis trois ans. Elles ont été démenties à plusieurs reprises au cours de la présente discussion; Dès 1893, la fausseté en a été démontrée par les chiffres officiels dans le journal LE SPECTATEUR particulièrement au No du 1er août 1893.

Par exemple, il y est établi mathématiquement, par le prix des livres requis, que durant tout le cours chaque élève a à acheter en moyenne chaque année pour 92 cents de livres. C'est la réponse à l'accusation première, principale source des autres, par laquelle on disait que chaque élève était obligé d'acheter, en moyenne, environ pour quatre piastres de livres par année.

On affirmait que, pour les livres et les cahiers, chaque élève était obligé d'acheter, en moyenne, chez les Frères, pour environ \$4.50.

Or, par le chiffre de vente et le nom-

(Suite sur la 4^{ème} page)

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT D'OTTAWA

SÉANCE DU 18 MARS 1895.

Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi le dix-huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Carrière, Graham, Wright, Farley, Laurin, Ste-Marie, Fortin, Sabourin, Boulé, Raymond et Falardeau formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Carrière: Que les comptes et les papiers qui viennent d'être déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs à l'exception de la pétition de M. Michel Laurin.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

THE SIXTY-SECOND REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull.

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Clerk on Monday, the eighteenth day of March 1895, and represented by aldermen Joshua Wright, chairman in the chair, and Aldermen Raymond and Laurin beg to report that it has examined the accounts and recommend that they be paid:—

A. F. Richard	\$65 00
Falls & Boucher	27 50
A. Leblanc	27 88
The Ottawa Electric Co.	40 00
J. A. Parr	2 20
P. J. Powers	1 50

Your Committee recommend that the meeting room of the St-Joseph's buildings be exempted from water rates and that J. Bte Larose be exempted of said rates.

Your committee recommend that Mr. Jos. Bourque be requested to sut immediately in proper working order, those water services that are defective in houses, under his contract for the extension of the Water Works.

(Signed) JOSHUA WRIGHT, Chairman, L. RAYMOND, X. LAURIN

2. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Laurin: Que le 62^{ème} rapport du Comité du Feu et de l'Eau soit adopté.

Adopté.

THE THIRD REPORT OF THE HEALTH COMMITTEE

To the Council of the City of Hull.

Your Health Committee duly assembled at the office of your Clerk, on Monday the 18th day of March 1895 and represented by alderman Graham, chairman in the chair, and aldermen Ste-Marie, Fortin and Carrière beg to report that they have examined the Report of Dr Beaudin, the Health officer and your committee recommend that a policeman be put at the disposition of the said Health officer during the months of April, May and June for the cleaning of yards etc, etc. We have taken his other recommendations for future consideration.

(Signed) C. GRAHAM, Chairman, JOSEPH STE-MARIE, J. N. FORTIN, EUS. CARRIÈRE.

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Carrière: Que le 3^{ème} rapport du comité de Santé soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Farley: Que le Règlement No 64 ayant été lu trois fois soit adopté et publié suivant la loi.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Sabourin: Que le Comité des Règlements soit chargé de préparer un Règlement sous la section 59 de la charte, afin de prélever la somme de treize mille cinq cents piastres, (\$13,500) pour payer la balance de la part que la cité de Hull doit payer sur le pont entre Hull et la Pointe-Gatineau.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Laurin: Qu'un comité composé des échevins Carrière, Graham, et le moteur soit formé afin de s'enquérir des faits au sujet de la propriété Hall.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Boulé: Que ce conseil ajourne à lundi prochain le 25 courant.

Adopté

QUAND VOUS Achetez un Poêle

PRENEZ GARDE
Que vous ne soyez pas déçu en achetant un pauvre cuisinier. La mauvaise cuisine amène la dyspepsie.

LES FAMEUX POÊLES DE McCLARY

SONT TOUJOURS DE BONS COUSINIERS.

Ils sont bâtis comme cela. Poêles à Cuisine, Poêles à Fourneaux, Ustensils de Cuisine.

— CHEZ —
BRYSON, GRAHAM & CIE.
Quincaillerie, Ferblanterie de Cuisine, Machines à laver, Tordeurs, — CHEZ —
BRYSON, GRAHAM & CIE.

Poterie, Boissellerie, Coutellerie, Vaisseaux en Agate, — CHEZ —

BRYSON, GRAHAM & CIE.
Cuisine fournie de tout ce qui est requis (excepté le cuisinier) chez **BRYSON, GRAHAM & CIE.**
VOITURES POUR BEBES une SPECIALITE

Bryson Graham & Cie.
Fournisseurs de Meubles
144, 146, 148, 150, 152 et 154, RUE SPARKS, Ottawa.
Epiceries 33 et 35 rue O'Connor. Manufacture, rue Queen.

Laurent, Laforce et Bourdeau,
MAISON FONDÉE en 1860.



Seuls importateurs des célèbres Pianos
HARDMAN, New-York, MENDELSSOHN, Toronto, GERHARD HEINTZMAN CO., Toronto, WORMWITH, Kingston.

Ont aussi constamment un grand choix de Pianos de diverses manufactures et Orgues fabriqués au Canada. Cette maison, qui existe depuis près d'un demi siècle, est universellement reconnue par son honorabilité. Catalogues expédiés sur demande. Accords et réparations faits à l'ordre.

1637 - RUE NOTRE-DAME
TELEPHONE 1597.
MONTREAL.

150 ARPENTS DE TERRE A VENDRE OU A LOUER

Deux terres en une
Deux magnifiques terres de 75 arpents chacune en parfait ordre et propre à la culture, situées dans le Township de Hull, avec trois granges et appareils pour décharger le foin (fourches), pouvant contenir 70 tonnes de foin chacune, remises, silos, étables pouvant contenir 100 bêtes à cornes, écuries spacieuses, maison, hangar à grains, quatre puits, engrais. Le tout en parfait ordre.
Le locataire ou l'acheteur pourra acheter ou louer, l'une ou les deux terres à des conditions faciles.
Pour plus amples informations s'adresser à

N. PAGÉ
Bureau du Spectateur, Hull Québec

HOTEL RIEUNDEAU
PLACE JACQUES-CARTIER, Montréal
Cet hôtel, sous la direction de M. JOS RIEUNDEAU offre tous les avantages possibles, et est l'un des hôtels les plus confortables de Montréal.
Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'Hôtel Rieundeau, quand leurs affaires les appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter.

HOTEL VICTORIA
Cote du Palais, Québec
Cet hôtel est maintenant ouvert au public voyageur et offre toutes les commodités modernes. Les chambres sont grandes, bien aérées et le service est des plus complets. L'aménagement est des plus modernes.
BENJ. TRUDEL, THOS. E. SHALLOV,
Du Florence Propriétaire

"LE SPECTATEUR"

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT

Hull et Ottawa: Un an, \$2 00
Hull et Ottawa: Six mois, 1 00
Montréal et Québec: Un an, 2 00
Montréal et Québec: Six mois, 1 00

ANNONCES Membre Nonopéré
Première insertion: 10 cts. la ligne
Insertions subséquentes: 5 cts. la ligne
Une fois par semaine: 2 cts. la ligne

NAP. PAGE,
Administrateur.

Bureaux et atelier: No 154 rue Principale Hull, Qué.

VENDREDI 29 MARS 1895

NOTES POLITIQUES

Le "Remedial Order" devant la législature de Winnipeg

Subterfuge du gouvernement
Greeway

[Par le télégraphe]

WINNIPEG, 28 mars.—Contrairement à l'attente de plusieurs, les arrêtés du gouvernement fédéral au sujet du redressement des griefs de la minorité catholique, causés par la législation scolaire, n'ont pas été appelés aujourd'hui d'être discutés.

Le premier ministre Greenway a annoncé, au contraire, que la législation serait prorogée, demain (vendredi) jusqu'au 9 mai prochain.

La raison qu'il a donnée pour cette prorogation, c'est que les arrêtés du gouvernement fédéral, sur la question scolaire, soulèvent des questions constitutionnelles nouvelles surpassant en importance toutes celles soulevées jusqu'à présent dans les législatures provinciales du Canada, et intéressant tout le Dominion.

A la question si le gouvernement de Manitoba entendait par cette ligne de conduite, ne tenir aucun compte des arrêtés du gouvernement fédéral, le premier ministre Greenway a répondu qu'il ne fallait pas donner cette interprétation à sa conduite; mais qu'il était déjà en communication avec des avocats éminents pour avoir leur opinion sur certains points relatifs à la juridiction de la législature de Manitoba.

Dans le cours de ses remarques, le premier ministre Greenway a déclaré que, d'après lui, il n'y avait aucune raison qui l'engagât à modifier la position qu'il avait prise jusqu'à présent sur la question des écoles.

Cette prorogation, en vue de consulter des avocats, est considérée comme un subterfuge pour retarder autant que possible la solution de la question des écoles et augmenter les embarras du gouvernement fédéral.

C'est certainement aussi un défi porté à la décision du conseil privé impérial et à celle du gouverneur-général en conseil.

C'est comme si un plaideur condamné en dernière instance par un tribunal supérieur disait :

"C'est bien; mais avant de me soumettre, je vais consulter mon avocat et ferai tout le contraire du jugement qui me condamne, si mon avocat m'avise de le faire."

De cette façon, l'autorité de l'avocat passerait avant celle du tribunal.

Voilà la position absurde et révolutionnaire que prend actuellement le gouvernement de Manitoba.

Les rumeurs de démission ministérielle

Les rumeurs que sir H. Tupper et l'honorable M. Foster, ministre des finances, ont démissionné, sont sans fondement.

Il paraît que l'on a discuté dans le cabinet la question de savoir si le parlement pourrait constitutionnellement, avant un appel au peuple, prendre en considération une législation remédiate, dans le cas où le gouvernement de Manitoba refuserait de s'occuper du "remedial order" du conseil privé d'Ottawa.

La majorité du cabinet est du côté de l'affirmative, et sir Ch. H. Tupper, du côté de la négative.

Mais, d'après les derniers avis, ce désaccord n'existerait plus.

En route pour Ottawa

LENT JEAN, 28.—Hier matin, les quatre délégués pour Ottawa sont partis bord du vapeur Grand Lake, faisant le trajet entre Saint-Jean et Halifax. Craignant une manifestation et des troubles de la part de ceux qui sont opposés à l'annexion de l'île la confédération canadienne, ils s'étaient embarqués depuis neuf heures du soir. La foule aux alentours du quai était très paisible, ne semblant aucunement disposée à causer une émeute. Cependant, la police montée et la gendarmerie étaient sur les lieux.

Des élections partielles auront lieu le 10 avril dans Québec-Ouest, Verchères et Antigonish.

LA PRESSE LIBÉRALE DESORIENTÉE

La position prise par le gouvernement fédéral a désorienté la presse libérale et lui a même fait perdre la tête à la première lecture des deux récents arrêtés que le gouverneur-général en conseil a pris en faveur de la minorité catholique de Manitoba, et de la proclamation officielle convoquant les chambres.

La Patrie a commencé par dire que ces arrêtés étaient futiles et grotesques, et qu'ils ne signifiaient absolument rien.

Le Temps et L'Electeur ont dit à peu près la même chose.

Mais celui qui paraît le plus embêté est Le Cultivateur de M. Tarte.

Son article, préparé justement le jour même où Son Excellence le gouverneur-général apposait sa signature à l'ordre en conseil reconnaissant le bien fondé des griefs de la minorité catholique de Manitoba, et à l'arrêté remédiateur basé sur cet ordre, mérite d'être cité en entier.

Le voici :

"Quand notre journal arrivera à nos lecteurs, écrivait M. Tarte, le parlement sera dissout. Les ministres hésitent, délibèrent, tâtonnent depuis des mois. Ça n'est pas eux qui ont pris une résolution. C'est le temps, qui ne s'arrête point, qui a décidé pour eux. Les subtilités doivent être votées pour le premier juillet, ou la marche des affaires est arrêtée. Il fallait donc ou une session immédiate, ou un appel au peuple.

"Une session! Le gouvernement n'était point capable de faire face au parlement. De nouvelles élections l'auraient écrasé. Il le sait!

"Puis, que dire pour justifier le déficit de CINQ PEUT-ÊTRE DE SIX MILLIONS DE PIASTRES qui a été le résultat des opérations de l'année fiscale?

"Et la question des écoles, comment l'aborder!"

"Le cabinet s'est dit: 'faisons des élections, tâchons de tromper autant de monde que possible, il est mieux pour nous d'être battus maintenant que d'être balayés dans trois mois. Nous léguerons à nos adversaires une formidable succession. Qu'ils s'arrangent comme ils pourront."

"Tel est le raisonnement de Sir McKenzie Bowell et de ses collègues, des plus jeunes surtout, Sir Charles Hibbert Tupper, de M. Foster, etc., qui ont l'espoir et l'ambition de rester dans la vie politique et de remonter au pouvoir plus tard."

La réponse à tout ce gazouillement se trouve dans les ordres mêmes en conseil mentionnés plus haut et dans la convocation du parlement.

Il n'y aura pas d'élections, mais une session, et le gouvernement fédéral, loin de reculer devant la question des écoles, l'a abordée courageusement de front, comme on a pu le voir dans nos derniers numéros.

C'est donc tout le contraire de ce à quoi s'attendait M. Tarte, qui est arrivé, et la même chose peut être dite à ses confrères libéraux.

Tout ce monde déappointed n'est pas resté, toutefois, silencieux, et que nous chantent-ils maintenant?

Admet-il que le gouvernement fédéral a enfin fini par faire tout son devoir à l'égard des catholiques de Manitoba? — Ce serait bien trop attendre de la petite dose de loyauté que nous avons rencontrée jusqu'à présent dans les organes libéraux.

Non, ils continuent à harceler le gouvernement le plus injustement qu'ils le peuvent.

La Patrie dit au gouvernement :

Votre "ordre remédiateur" ne vaut rien, parce que ce n'est pas une "injonction." Vous ne commandez pas au gouvernement-Greeway de rétablir immédiatement les écoles séparées.

Vous ne faites que le prier de le faire.

Le raisonnement de La Patrie pour appuyer cette assertion est guère satisfaisant, et le confrère ne se comprend probablement pas lui-même.

Le point faible trouvé par La Patrie se trouve dans le passage ci-dessous du premier ordre en conseil qui sert de base à l'arrêté remédiateur.

Voici ce passage :

"Si Votre Excellence adopte ces recommandations, le comité désire lui faire observer que le refus ou la négligence de la part de la législature de Manitoba d'adopter les lois remédiatrices demandées par Votre Excellence

en conseil, conférerait au Parlement du Canada l'autorité de les adopter à sa place. Or, l'avocat de la province a soutenu qu'une telle loi du Parlement du Canada serait absolue et irrévocable, ni la législature, ni le Parlement ne pouvant plus tard l'abroger. Le comité n'adopte pas nécessairement cette opinion; mais il admet que la section 22 de l'Acte de Manitoba peut être interprétée de cette manière. Il est donc important de bien faire comprendre à la législature de Manitoba que son refus de se conformer à la décision de Votre Excellence en conseil, le refus de redresser des griefs reconnus justes par le plus haut tribunal de l'empire, pourra forcer le Parlement du Canada d'accorder un redressement dont la source première est dans la législature, et qu'alors si son avocat a eu raison, elle se sera pour toujours privée d'une grande partie de ses pouvoirs, en étant cause qu'on aura établi dans cette province un système d'éducation qu'aucun pouvoir législatif du pays ne pourrait jamais changer, quelles que soient les circonstances et quelque désir qu'en puisse avoir la population elle-même."

Les italiques mises par nous indiquent ce prétendu point faible :

Le comité, est-il dit, n'adopte pas nécessairement cette opinion; mais il admet que la section 22 de l'Acte de Manitoba, peut être interprétée de cette manière."

Il n'y a certainement aucune réserve mentale dans ces lignes, et le comité du conseil privé d'Ottawa ne pouvait mieux s'exprimer.

Le comité n'était pas tenu d'exprimer son opinion sur l'interprétation donnée par M. McCarthy, l'avocat de la province de Manitoba.

Il avait à se prononcer sur le mérite de l'appel des catholiques de Manitoba et l'article 22 de l'Acte de Manitoba. C'est pourquoi il répondit dans le sens ci-dessus à McCarthy: Je n'ai pas présentement à m'occuper de votre opinion; mais je vous déclare que l'article 22 de l'Acte de Manitoba signifie justement ce que vous y trouvez.

Y a-t-il quelque chose d'ambigu dans cette réponse du comité du conseil privé?

Y a-t-il quelque chose d'obscur?

Y a-t-il une réserve mentale destinée à fournir plus tard au parlement un échappatoire pour l'empêcher de passer au besoin une législation remédiate?

Non, il n'y a rien d'ambigu, rien d'obscur, rien de réservé mentalement dans cette phraseologie torturée par La Patrie dans le seul but d'enrayer le mouvement remédiateur si heureusement inauguré par le gouvernement fédéral.

Le comité du conseil privé, en répondant à M. McCarthy, s'est placé exclusivement sur le terrain constitutionnel, sur l'article 22 de l'Acte de Manitoba, et son intention a été de mettre le gouvernement de Manitoba en demeure de s'y conformer; mais le comité fait aussi comprendre que le parlement fédéral devra proposer, lui-même, lorsque le temps sera venu, une législation remédiate, si le gouvernement de Manitoba refuse de faire son devoir.

Le Traité Français

Les difficultés qui retardent les ratifications

Elles seront réglées par le Gouvernement

Deux questions retardent les ratifications et la mise en vigueur du traité français. La première est une question d'interprétation. Dans le traité le Canada s'engage à étendre à la France tous les avantages commerciaux qu'il pourrait accorder à une "troisième puissance". Avant les ratifications le gouvernement veut que la signification de l'expression "troisième puissance" soit bien définie. Ici on considère qu'elle ne devrait s'appliquer qu'aux nations étrangères telles que l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, etc.; mais on pense que la France voudra peut-être se prévaloir de ce passage pour réclamer tous les avantages commerciaux que le Canada pourrait accorder aux autres colonies anglaises, ce qui serait un obstacle insurmontable aux traités qu'on a l'intention de faire avec ces colonies. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, on veut que l'interprétation de ce passage soit définie d'avance. Déjà le ministère des colonies à Londres a déclaré indirectement que l'interprétation canadienne était la bonne; mais on veut obtenir à ce sujet

une déclaration claire et certaine qui fasse disparaître tous les doutes. Cette déclaration ne sera obtenue qu'après la rentrée des chambres. Il sera alors facile pour le parlement de régler la seconde difficulté.

On dit maintenant que le traité français n'entrera en opération qu'après l'adoption par le parlement canadien d'une nouvelle législation concernant cette matière.

Il paraît que le traité ne confère pas au département des douanes le pouvoir de réduire l'échelle des droits de douane sur les articles mentionnés dans chacune de ses clauses. Certains légistes prétendent que les dispositions du traité sont au-dessus et indépendantes des lois du tarif, et qu'elles deviendront nécessairement la loi du pays immédiatement après leur proclamation. Afin de régler cette difficulté, une législation sera présentée à la prochaine session; car cette opinion n'est pas partagée par tout le monde; d'aucuns soutiennent que le parlement doit adopter un bill pour autoriser l'exécutif à diminuer les droits conformément aux exigences du traité.

La ligne de steamers projetée entre le Canada, la France et la Belgique entre aussi pour quelque chose dans ces délais. On dit que si les marchandises canadiennes ne sont pas exportées directement en France elles seront frappées d'une taxe prélevée sur toutes les marchandises importées indirectement, la surtaxe d'entrepôt. On n'est pas certain que la ligne rapide entre le Canada et l'Angleterre pourrait en faisant escale seulement dans un port français éviter la surtaxe d'entrepôt. Pour surmonter d'une manière certaine cette difficulté et en même temps développer notre commerce avec la France le gouvernement canadien demande des soumissions pour une ligne directe avec la France, une ligne mensuelle ayant des vaisseaux de 14 nœuds à l'heure. Le département du commerce ne s'engage pas à accepter ces soumissions, ce qu'il veut c'est d'être en état de soumettre au parlement tous les renseignements nécessaires pour obtenir de lui les crédits destinés à l'établissement de cette ligne.

Quels sont les pères du parti Conservateur?

Dans LE SPECTATEUR du 15 courant, on a pu lire un excellent article intitulé "Quels sont les pères du parti libéral?" et emprunté à La Minerve.

Aujourd'hui, nous empruntons au même confrère le complément de ce travail historique important, lequel fait connaître "Quels furent les pères du parti conservateur actuel?"

Voici ce second article :

"Dans notre article du 2 mars nous faisons connaître l'origine de la division des canadiens français, en traçant soigneusement la lignée historique des deux partis jusqu'à 1857, jusqu'au premier ministre Macdonald-Cartier. On a vu que les ministères suivants se sont succédés, par coalition pendant un temps, et finalement sous la dénomination uniforme de conservateurs, tous s'engageant successivement à poursuivre la politique et les mesures de leurs prédécesseurs.

1848—La Fontaine-Baldwin.
1851—Hincks-Morin.
1854—McNab-Morin.
1855—McNab-Taché.
1856—Taché-Macdonald.
1857—Macdonald-Cartier.

Tous ces ministères eurent à résister aux attaques persistantes de l'ultra-libéralisme des démocrates Bas-Canadiens, en même temps qu'aux haines nationales et au fanatisme religieux des grits Haut-Canadiens, constamment réchauffés par le Globe, journal de M. George Brown.

Nous avons vu de plus que le signal du combat engagé contre M. Lafontaine, origine de la malheureuse division des canadiens-français sur des questions vitales de la politique nationale, fut donné par M. Papineau et accepté par une phalange tapageuse de jeunes libéraux [rouges]. Ils avaient pour organe L'Avenir dont les doctrines radicales étaient développées avec encore plus de hardiesse que dans La Patrie, son héritière en ligne directe.

A la retraite de M. Papineau de la vie publique, M. A.-A. Dorion devint le chef de cette phalange, acceptant la responsabilité de ces doctrines du libéralisme le plus avancé. C'était même la raison de son refus d'un portefeuille dans l'administration Macdonald-Cartier. M. A.-A. Dorion étant un avocat distingué avec les dehors d'une respectabilité incontestée, beaucoup de ses compatriotes, dont il avait la haute estime, furent indignés de le voir préférer à l'alliance des libéraux modérés et des conservateurs haut canadiens, celle de George Brown qui venait d'établir sa popularité dans sa province par une croisade de dénigrement contre les canadiens-français, leur religion, leur

langue, leurs écoles, leurs institutions, leurs mœurs et leurs habitudes.

Sans cette mésalliance, M. Dorion aurait pu fournir une carrière politique beaucoup plus utile et plus brillante.

Après la formation du ministère Macdonald-Cartier, le gouverneur-général, sir Edmund Head, fut avisé de dissoudre la chambre pour la soumettre à une élection générale. Elle se fit en janvier 1858, et le parti de M. Dorion fut considérablement diminué dans le Bas-Canada par la défaite des libéraux dans un grand nombre de comtés.

Les grits du Haut-Canada eurent plus de succès, par les moyens indiqués plus haut. En 1840, le Bas-Canada avait une population plus nombreuse que celle du Haut, d'au moins 200,000 âmes, et un surplus dans ses finances, tandis que le Haut-Canada nous apportait une dette de beaucoup plus d'un million; et cependant "l'acte d'Union" donnait à chaque province le même nombre de représentants dans la Chambre. L'immigration ayant augmenté la population du Haut-Canada plus rapidement, en 1857 elle dépassait la nôtre, et alors les grits trouvaient injuste le principe de l'égalité de représentation!

M. George Brown réussissait à merveille à échauffer la bile et soulever l'indignation en montrant aux habitants riches, industriels et superbes du Haut-Canada, tous descendants du peuple des Îles Britanniques, combien il était humiliant pour eux d'être gouvernés par un petit peuple moins nombreux qu'eux, d'origine canadienne française, pauvre et indolent, puis avili par le papisme, par une soumission aveugle à des prêtres ignorants et superstitieux, mais ambitieux et dominants! Ce n'était pas tolérable. Il fallait donc s'unir en hommes de cœur ayant souci de leur dignité, et s'agiter pour obtenir une représentation "basée sur la population." C'était rompre l'équilibre établi par l'acte constitutionnel, et donner au Haut-Canada la prépondérance dans le gouvernement des deux provinces unies.

Ce genre de polémique, auquel on avait ajouté l'abolition des écoles séparées dans le Haut-Canada, mais dénué de tout prestige de M. Dorion dans le Bas.

Aussi le résultat donna-t-il à M. Brown deux ou trois de majorité dans sa province, tandis que M. Dorion avait perdu plus que la moitié des amis qu'il comptait dans la chambre précédente.

Que M. Laurier y réfléchisse tandis qu'il en est encore temps. Puisqu'il

veut bien recevoir de ses amis d'en haut et du dehors, toutes ses inspirations sur la question des écoles et la politique commerciale et industrielle, qu'il se prépare à supporter le contretemps subi par son ancien chef en 1858.

A la première session du nouveau parlement ouverte en février, les débats furent très animés, sur beaucoup de questions. L'opposition était acharnée à la défaite du gouvernement, voulant le faire résigner parce que la grande majorité qui le soutenait lui venait du Bas-Canada. Enfin la question du choix de la Capitale fut prise en considération. Elle avait été laissée au choix de Sa Majesté qui avait décidé en faveur d'Ottawa. Le gouvernement était prêt à se conformer à cette décision; mais le vote de la Chambre était un refus par 64 contre 50.

S'appuyant sur ce vote, le chef de l'opposition voulut y ajouter un vote de non confiance dans le Ministère, mais le vote fut favorable aux ministres. Ils se retirèrent, cependant, du pouvoir, tirant un admirable parti du fait que le vote de 64 contre 50 était plutôt contre la décision de la Reine que contre eux, et qu'il faudrait nécessairement l'annuler. Cette résignation était devenue nécessaire à cause de l'hostilité du Haut-Canada.

Alors M. Brown eut occasion de racheter sa promesse. Il fut appelé à former un nouveau ministère, et chargea M. Dorion de la section bas-canadienne.

Quand (le 2 août) la composition du ministère fut communiquée à la chambre, et l'émission des writs pour la réélection des nouveaux ministres demandée, un vote de non confiance fut tout de suite proposé et remporté par 71 voix contre 31. Il y avait même cette fois une majorité haut-canadienne contre le ministère Brown-Dorion.

Avant de résigner, ils tentèrent d'obtenir une nouvelle dissolution de la chambre, mais le gouverneur-général la refusa, ne voulant pas ordonner deux élections générales dans la même année. Ils se virent donc forcés de remettre leurs portefeuilles avant d'avoir pris possession des banquettes ministérielles devant la chambre. Il y eut des grincements de dents, et des récriminations contre le gouvernement.

Finalement, M. Cartier fut chargé de la réorganisation du ministère. Il confia la section haut-canadienne aux soins de M. J. A. Macdonald et s'occupa lui-même de celle du Bas-Canada, il y eut peu de changements dans le personnel du ministère précédent, mais

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 18 MARS 1895.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi le dix-huitième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt quinze à laquelle l'assemblée sont présents: Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Carrière, Graham, Wright, Farley, Laurin, Ste-Marie, Fortin, Sabourin, Boulé, Raymond et Falardeau formant un quorum du dit conseil.



REGLEMENT N° 64

Règlement amendant le règlement numéro cinquante trois de cette ville.

Il est ordonné et statué par le conseil de la Cité de Hull, et le dit Conseil ordonne et statue comme suit :

"La Section troisième du règlement numéro cinquante trois, de la "Cité de Hull, est par les présente amendée en ajoutant après la dite "section "trois" la section suivante " : —

Trois A, Personne à l'avenir n'aura le droit d'embouteiller des liqueurs fermentées, dans les limites de la Cité de Hull, et de les vendre et de les livrer chez lui, ou chez l'acheteur en quantité d'au moins une douzaine de bouteilles à la fois, sans au préalable avoir obtenu du Conseil de la Cité de Hull, un certificat sous le sceau du greffier de la dite Cité, et sous le sceau de la Cité, lequel certificat ne sera accordé qu'après que telle personne aura payé au Trésorier de la Cité la somme de vingt cinq piastres, lequel certificat expirera le trente Avril de chaque année; et tout sans préjudice à la licence que telle personne sera tenue de prendre du Précepteur du revenu de la Cité de Hull, pour faire tel commerce d'embouteiller.

Cependant la somme de cent piastres devra être payée par les embouteilleurs résidents en dehors des limites de la Cité de Hull pour obtenir le dit certificat et le droit de vendre à Hull des liqueurs en quantité tel que mentionné dans le présent règlement.

(Signé) JOHN F. BOULT
Greffier de la Cité

(Signé) EDMOND S. AUBRY
Maire

M. Cartier devint premier chef et le ministère fut nommé Cartier-Macdonald, 6 août 1858.

Comme il n'y avait pas de délai d'un mois depuis leur retraite du pouvoir, ces ministres reprirent toute de suite leurs sièges en chambre sans recourir à une réélection. Pour être sûrs d'être dans la légalité, quelques-uns avaient changé de portefeuilles pour un jour seulement. L'opposition, en contestant cette pratique, la qualifia de *double shuffle* et la représenta longtemps dans les gazettes comme une tache déshonorante, nonobstant le fait que la majorité de la chambre l'avait approuvée.

Quoiqu'il en soit, le ministère Cartier-Macdonald ajouta dès lors à son programme politique tel qu'énoncé au commencement de la session, le projet de l'union des provinces en confédération ; et durant cette dernière partie de la session, il put compléter ses importants travaux avec le support d'une majorité satisfaisante.

Comme nous n'avons en vue pour le présent que d'établir historiquement la succession des ministères conservateurs, dont la *Minerve* n'a jamais cessé d'être le principal organe à Montréal, nous n'entrons pas dans l'appréciation de leur prudence et clairvoyance législative qui a poussé notre jeune pays dans une voie de progrès assez remarquable pour en faire en peu d'années la plus importante des possessions de la Grande-Bretagne.

Le ministère Cartier-Macdonald, pour faire passer toutes ses mesures favorables au progrès et au développement de la richesse du pays, eut toujours à faire face à l'opposition la plus violente et la plus insolite qu'on puisse imaginer. Elle ne s'entendait pas sur les plus grands problèmes à résoudre, mais parfaitement bien sur le dessein de forcer le ministère à résigner. Ce qui arriva le 21 mai 1862 par suite d'un vote adverse de la représentation bas canadienne sur un projet de loi pour la réorganisation de la milice.

Ce fut durant cette administration qu'un projet de loi fut voté par la Chambre pour assurer aux catholiques du Haut-Canada le droit d'établir des écoles séparées.

Le 24 mai 1862, le ministère libéral (J. S.) Macdonald-Scott fut annoncé. M. A. A. Dorion faisait partie de ce ministère, avec le portefeuille de secrétaire provincial, ayant été élu par le comté d'Hochelega, après sa défaite à Montréal.

M. Sicotte n'était pas libéral de vieille date ; il était conservateur devenu mécontent ou indépendant. Il avait contribué plus que tout autre à la chute du ministère précédent, et, pour cette raison, les libéraux n'auraient pu former un ministère viable sans son concours. On dut lui promettre la conservation des écoles séparées et l'égalité de représentation, deux questions qu'il avait antérieurement condamnées, de même que son collègue, M. J. S. Macdonald.

M. J. S. Macdonald était moins irrécusable que M. George Brown, ayant promis à ses collègues catholiques qu'il ferait donner suite au vote de la chambre, durant la session précédente, en faveur des écoles séparées pour le Haut-Canada. Il tint parole, bien que cette mesure fut proposée par un député conservateur, M. Scott. A notre point de vue, c'est la meilleure note méritée par son gouvernement.

M. Sicotte ayant perdu la confiance de la majorité bas-canadienne, durant la session de 1863, se retira, et son collègue, M. J. Sandfield Macdonald, pria M. Dorion de reconstituer la section du Bas-Canada. Le ministère Macdonald-Dorion fut mis au jour le 16 mai 1863.

L'indépendance de M. Sicotte avait servi les intérêts des libéraux en les conduisant au pouvoir ; mais au bout d'un an, ils crurent n'avoir plus besoin de ses services, et mirent à sa place M. Dorion dont les partisans, bien que peu nombreux, étaient beaucoup plus avancés que M. Sicotte en libéralisme. Par cette tactique, M. J. S. Macdonald avait en vue de se concilier les grils du Haut-Canada, et de refaire entièrement son programme politique pour plaire à ces deux éléments.

M. Sicotte avait bien senti qu'on l'avait éliminé du pouvoir parce qu'il gênait un peu les tendances exagérées des libéraux, et il ne tarda pas à reprendre son attitude d'indépendance et à combattre vigoureusement ses anciens collègues. M. Dorion ne commandait pas un tiers de la députation du Bas-Canada. M. Sicotte étant un adversaire redoutable, on le fit disparaître de l'arène politique en le nommant juge à Saint-Hyacinthe. Cette nomination, dans de telles circonstances, fut considérée comme une tache et pour le gouvernement, et pour M. Sicotte lui-même.

Avant de succomber, M. J. S. Macdonald fit de nombreuses tentatives pour rallier à son ministère des conservateurs éminents du Bas-Canada. Enfin, se voyant incapable de commander une majorité suffisante de la Chambre pour gouverner plus longtemps, il démissionna.

Le 30 mars 1864, un ministère con-

servateur était constitué sous le nom de Taché-Macdonald. M. Cartier y reprit son ancien portefeuille de procureur-général. M. Taché s'était prêté à cet arrangement par pur patriotisme et à la sollicitation pressante de M. Cartier. Après avoir expédié les mesures les plus urgentes, malgré l'opposition la plus violente, (laissé en minorité de 2 voix, le 14 juin), ce ministère comprit que les conflits d'opinions, se manifestant de plus en plus entre les deux provinces, rendaient impossible toute législation utile et désirable pour le bien des provinces. Un changement de constitution était le seul remède à ce mal. Il fit faire des ouvertures au grand agitateur du Haut-Canada, M. Brown, et le projet d'une confédération de provinces fut mis à l'étude. Pour cette fin, un ministère de coalition devenait nécessaire, et MM. Brown, Mowat et McDougall acceptèrent des portefeuilles, voulant de bonne foi concourir au succès de ce projet.

En octobre 1864, eut lieu à Québec la grande conférence, à laquelle étaient représentées par des délégués les deux provinces et toutes les provinces maritimes, pour discuter et adopter le plan d'une confédération. Il fut soumis à la chambre en 1865, après quoi des délégués des provinces se rendirent en Angleterre et le firent agréer par le gouvernement impérial.

Sir Etienne P. Taché, décédé vers la fin de juillet 1865, fut remplacé par sir N. F. Belleau comme premier ministre. Et M. Brown se trouvant un peu mal à l'aise dans un gouvernement en majorité conservateur, se retira, à la fin de l'année et fut remplacé par M. Ferguson Blair, ce qui laissait encore trois ministres libéraux du Haut-Canada pour coopérer à l'établissement d'une confédération. Les libéraux du Bas-Canada s'y opposaient tout comme un seul homme.

Durant la session de 1866, la question de la Confédération revint nécessairement sur le tapis, et on s'occupa surtout des gouvernements locaux des provinces ; et les libéraux Bas-Canadiens se sont obstinés dans leur intransigeance, dans leur opposition à ce projet. Ils furent en réalité le seul groupe ou parti politique combattant avec ensemble le principe même de la Confédération, en chambre et dans la presse.

Si nous sommes bien informé M. Laurier était, dans ce temps, l'un des collaborateurs de la presse anti-fédéraliste.

Aussi ce parti fut-il le seul qui n'eut pas de représentants dans le premier ministère fédéral de 1867. Tous les partis politiques avaient été priés de concourir à l'élaboration d'une nouvelle constitution ayant pour but de faire cesser les conflits d'opinions entre les deux provinces, et de sauvegarder tous les droits et tous les intérêts généraux, locaux et particuliers. Les libéraux du Haut-Canada s'y prêtèrent de bonne grâce, mais les libéraux avancés du Bas-Canada, M. Dorion en tête, ayant rejeté cette invitation et combattu le projet et l'acte accompli jusqu'à la fin, ne purent être invités à prendre part au ministère chargé de l'inaugurer pratiquement. Voici les noms du premier ministère fédéral :

HAUT-CANADA

L'honorable J.-A. MacDonald, ministre de la justice et premier.

L'honorable Alex. Campbell, maître général des postes.

L'honorable A.-J. Fergusson-Blair, président du conseil.

L'honorable A.-P. Howland, ministre du revenu de l'intérieur.

L'honorable Wm McDougall, ministre des travaux publics.

BAS-CANADA

L'honorable G.-E. Cartier, ministre de la milice.

L'honorable A.-T. Galt, ministre des finances.

L'honorable J.-C. Chapais, ministre de l'agriculture.

L'honorable H.-L. Langevin, Secrétaire d'Etat.

Le clergé du diocèse d'Ottawa va demander des chemins.

Mgr Duhamel vient de convoquer tout son clergé en caucus.

On va s'entendre pour tendre la main au gouvernement d'Ottawa et de Québec pour obtenir l'ouverture de chemins indispensables dans les régions colonisables.

Les colons du nord se voient sans chemins et menacent de quitter leurs terres.

Les sociétés de colonisation vont se mettre de la partie.

Jusqu'ici nos gouvernements sont restés sourds aux prières des colons qui demandent des routes.

On va, paraît-il, signer des affidavits exposant que les chemins font absolument défaut dans les régions colonisables de Labelle, de St-Maurice et du Grand-Nord.

Les ministres ne veulent pas entendre parler pour le moment d'accorder de l'argent pour les chemins, ils disent que tout ce qui a été voté à la dernière législature est épuisé.

LE NOUVEAU JUGE

La nomination de M. Valin, avocat d'Ottawa, comme juge du nouveau district judiciaire de Nepissingue, est bien vue par toute la presse française.

M. Valin fera un excellent juge, et le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix.

Qu'on n'oublie pas que cette nomination d'un canadien-français catholique est l'œuvre du premier ministre Bowell, à qui certains adversaires ont reproché son titre d'ex-grand maître orangiste.

La morale à tirer, c'est que l'ordre orangiste ne renferme pas que des mangeurs de français et de catholiques.

Une nouvelle ligne de Steamers transatlantique

On apprendra avec plaisir que le gouvernement fédéral est sur le point de demander des soumissions pour l'établissement d'une ligne directe de steamers entre le Canada et Anvers avec escale au havre, ou Boulogne, ports de France.

Le service sera bi-mensuel en été et mensuel en hiver.

Les steamers ne devront pas être au-dessous de 2,500 tonneaux en capacité, et leur vitesse ne devra pas être de moins de 13 nœuds à l'heure.

NOTES DE HULL

—Le conseil-de-ville, se réunira lundi prochain.

—M. Jos. Bourque, entrepreneur, est de retour de Montréal.

—La Cour de Circuit, a siégé à Papineauville, mardi dernier.

—La retraite des hommes mariés commencera dimanche après-midi.

—M. le Dr J. Ayley, inspecteur provincial, est actuellement à Hull.

—La Cour Supérieure s'est ajournée, hier après-midi, au 6 avril prochain.

—M. Maxime Gravelle ouvrira le 1er mai, un *saloon* de première classe sur la rue Brewery.

—L'ouverture des modes du printemps chez P. E. Caron, frères, aura lieu la semaine prochaine, à partir de mardi le 9 avril.

—Un grand nombre de personnes a assisté, hier matin, au service anniversaire de feu William Fréchette, à l'église Notre-Dame.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements dans les annonces de MM. F. X. Martin et Bryson, Graham & Cie.

—Une grande vente de chaussures au prix coûtant, se fera d'ici au 1er mai, chez T. Madore, en face du bureau de Poste. Raison : Abandon du Commerce.

—M. F. Gougeon, entrepreneur, rue Albert, a eu la douleur de perdre trois enfants depuis six semaines. Le dernier, âgé de six ans et six mois, a été inhumé hier après-midi.

—Les membres du club de *Base-Ball* "Juniors", sont priés de se rassembler lundi, le 1er avril, chez M. Eldie Berthiaume, coin des rues Inkerman et Victoria, à 7 1/2 hrs., afin de se réorganiser pour la prochaine saison.

—M. l'échevin Fortin a fait nommer un comité du conseil pour s'occuper avec Archibald de Montréal, quant aux conditions auxquelles il établirait à Hull sa manufacture de tabac et cigares.

Il est à espérer que le conseil fera tout en son pouvoir pour doter la ville de manufactures qui donneraient de l'emploi à plus de 250 personnes.

—Le fameux procès de Genest vs Aubry-Boult a été de nouveau remis au prochain terme de la Cour Supérieure, le 20 avril prochain.

Le substitut du procureur général a donné de nouveaux prétextes qui lui ont attiré certaines remarques appropriées de la part du juge. Toujours des bois dans les roues.

—Nos lecteurs apprendront avec peine la mort de l'épouse de M. Sylvain St-Jean, ferblantier et plombier, rue Principale, arrivée mercredi matin, après une courte maladie. Les funérailles ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours de parents et amis. La défunte faisait partie de la congrégation des dames de Ste-Anne et elle était beaucoup estimée de tous ceux qui la connaissaient. Elle laisse pour déplorer sa perte un mari et six enfants en bas âge. Nos condoléances à la famille.

—M. Thomas Fortin a signé une déclaration inculpat MM. T. Viau et J. Bourque, entrepreneurs, pour corruption de M. le maire Aubry et de

MAGASIN DU SOLEIL

110-112 RUE PRINCIPALE

PRINTEMPS 1895.

Dans tous les départements, assortiment complet. Nouvelles Etoffes à Robes et à Manteaux, INDIENNES, CHALIS, CRIMPS, CHAMBRÉS, BAL, GANTS, etc. Serges, Tweeds, Cravates, Collets, Poignets, Chemises Blanches et de Couleurs, Corps et Caleçons, etc. Hards, Faites pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, Chapeaux en Soie, Feutre DUVER, Paille, etc. Casquettes de Fantaisie, en grande variété. Tapis-Tapestry, Laine et Chanvre, Prélarts, dans les plus beaux patrons.

LE TOUT A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTES COMPÉTITIONS

Encore 223 Manteaux et Collettes, à sacrifier à 25c dans la piastre. Le département de tailleur est sous l'habile direction de M. LOUIS MARION, si avantageusement connu dans Hull et les Environs. Aussi pour un

HABILLEMENT ELEGANT

venez me voir—pour vos achats de toute sorte, venez toujours me voir, et vous serez satisfaits, tant qu'aux prix que dans le choix de mes marchandises.

RESPECTUEUSEMENT VOTRE,

F. X. MARTIN, HULL, Qué.

Seul agent pour les célèbres patrons de Butterick.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Préparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E.-U. d'Am. Vendue par tous les droguistes

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

LE MEILLEUR APÉRITIF

Da s'la pharmacie moderne est, sans aucun doute, les Pâtes Cathartiques d'Ayer. Excepté cas d'inséparables, les médecins ont abandonné l'usage des purgatifs drastiques, et recommandent une médecine plus douce, mais non moins efficace. La favorite est les Pâtes d'Ayer, dont les vertus médicinales supérieures ont été certifiées par les nombreux officiers des armées et des navires de différents Etats, aussi bien que par une multitude d'éminents docteurs et de pharmaciens. Nulle autre Pâle ne répond aussi bien à la demande du public en général pour une sûre, certaine et agréable médecine de famille.

LES PILULES D'AYER

Préparées par le Dr J.C. Ayer & Co. Lowell, Mass. Vendues par tous les marchands de médecines

CHAQUE DOSE EST EFFICACE

LA

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes.

(Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action - - - - \$50,000.00

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. Q.

En face de l'Opéra Français.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,008.00

Sont distribués tous les quinze jours

1 Prix de - - - - \$1,000.00
1 " " - - - - 400.00
1 " " - - - - 150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.

PRIX DU BILLET 10 CTS.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre.

On demande un agent actif et responsable.

GRAND OFFRE SPECIAL

POUR SE PROCURER DES

TAPISSERIES ET BORDURES

\$1 A \$8 PAR CHAMBRE, INCLU LA BORDURE

Nous avons fait un arrangement spécial avec M. J. C. LAWRENCE & CO le grand manufacturier de Tapisseries et Bordures, de New York, par lesquels nous pouvons offrir au public en général, la plus grande chance d'acheter des Tapisseries de première qualité au prix de la manufacture. Des échantillons, circulaires démontrant la quantité requise de tapisserie pour chaque appartement et la manière de le poser, envoyés gratuitement sur demande. Voyez les prix, 8 cts, le rôle, doré 12 cts, le rôle. Equisés 2 cts, le rôle, vaient \$1.50 auparavant. Patrons les plus nouveaux. En usage dans la haute société. Comme cette offre n'est que de courte durée, hâtez-vous de faire votre choix et donner votre commande immédiatement. Les commandes sont expédiées C. C. D. S'adresser chez Miss Edmore Séguin, No 100 rue Principale, et chez D. Séguin No 68 rue Inkerman, Hull, Qué.

MAISON A VENDRE

La maison à deux étages située au coin des rues Wellington et Church, Hull. Bon poste de commerce au centre de la ville. S'adresser à Mme Frs Ranger, 233 Tytler st., Springfield, Mass.

RUPTURES GUÉRIES

PAR LA DE SOUCHET HERNIA CURE CO

Bureau Principal—Ottawa

Nouveau traitement. Presque sans douleur. Pas de perte de temps. Guérisse certain ou pas de paiement. Rupture guérie et le bouclage mis de côté. Ecrivez et demandez des circulaires

R. W. HILLYARD, GEO. J. MILLER, Président. Secrétaire. 188 Sparks. 68 O'Connor. OTTAWA

A VENDRE.—Trois bons chevaux de travail à poil roux. S'adresser au bureau du SPECTATEUR, ou à Chs. Moissette, Aylmer.

\$5, \$10 et \$20 Véritables billets Confédérés, 5 cts chaque. Billets de \$100 et \$50, 10 cts chaque. 25 et 50 cts, billets en papier, 10 cts-chaque. \$1 et \$2, 25 cts chaque billet. Envoyés sûrement achetés sur réception des prix. Adresse : CHAS. B. BAR KER, West Atlanta, Ga.

CARRIER, LAINE & CO. LEVIS, P. Q.



Poêle double, St. George, 30 et 36 de feu. — AUSSI — Ustensiles de cuisine en fonte de tout genre spécialement les "Chaudières de Camp," "Canards," "Chaudières à sucre," etc.
Manufacturiers d'engins, Bouilloires et Machineries.

CARTES PROFESSIONNELLES

C. B. MAJOR,
 AVOCAT.
 Bloc Dorion, Rue Principale.

HENRY AYLEN,
 AVOCAT.
 N. 62 rue Principale, Bloc (14) Hull.

MCDUGALL & MARTIGNY,
 AVOCATS, etc.
 Face du Palais de Justice, 224 Rue Principale, Hull.
 MCDUGALL, C. B. CAMILLE DE MARTIGNY

GEO. C. WRIGHT,
 Avocat, Procureur, etc.
 Ci-devant de Rochon, Champagne & Wright.
 No 2 Rue Principale, Hull.

A. E. LUSSIER, B. A.
 Avocat, Procureur, Notaire, etc.
 Bureau: 169 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa.
 Argent à prêter.

H. CHATELAIN,
 AVOCAT.
 169 Rue Sussex, Ottawa.
 Argent à prêter à des conditions avantageuses.

P. T. DESJARDINS,
 NOTAIRE.
 Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté
 148 rue Principale, Hull

N. TETREAU,
 NOTAIRE.
 188 Rue Principale, Hull.

DR. G. NEILL, M.D.
 126 Rue Principale, Hull.
 Consultation à toutes heures.

GEORGE COX,
 GRAVEUR ET LITHOGRAPHE
 No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.

F. ALBERT LABELLE,
 NOTAIRE
 213 rue Principale, Hull, Qué

F. X. FILTEAU
 Le Doyen des Photographes de Hull. La maison artistique par excellence. Possédant le plus en état de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art photographique. Ouvrage garanti et à bas prix.
 No 118 RUE PRINCIPALE.

RICHELIEU HOTEL
 M. J. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'encourager comme par le passé. Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes peut accommoder 250 personnes à des prix très-modérés.
 4 places, entrées de l'hôtel Richelieu sont spécialement pour le public voyageur. L'entrée sur la place Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel Richelieu depuis 18 ans.

FORTIN et GRAVELLE
 MANUFACTURIERS DE
C-H-A-U-X
 HULL, Qué.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.
 Les ordres par la maille et par téléphone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin J. E. Gravelle

CHEMIN DE FER CANADA ATLANTIQUE

— LA LIGNE —
COURTE ET DIRECTE

ENTRE
OTTAWA, MONTREAL, QUEBEC, LA MER, NEW-YORK, BOSTON, LES ADIRONDACKS, ETC.

Tous les jours excepté le Dimanche.

Les Trains quittent Ottawa :

8.00 A. M. Pour Montréal, arrivant à 11.25 a.m. Char Pullman buffet-parloir y attaché. Communication à Québec avec les trains de Cornwall, Kingston, Toronto, Chicago, etc.
3.00 P. M. Pour New-York, arrivant à 6.45 a.m. Boston, 7.30 a.m., et les points intermédiaires. A Rome's point on donne des billets aux passagers pour se rendre par voie de Delaware et Hudson Ry., ou le C. V. Ry.

4.15 P. M. Pour Montréal, arrivant à 7.50 p.m. avant wagon Pullman Buffet-parloir y attaché. Communications immédiates avec les trains de West. Communication à Québec avec les trains de Cornwall, Kingston, Toronto, Chicago, etc.

E. J. CHAMBERLAIN,
 Gérant général.
C. J. SMITH,
 Art. gén. des Pass.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

CHANGEMENT D'HEURE
 A partir de lundi, le 1er octobre 1894, jusqu'à ordre contraire, les trains circuleront comme suit :

Laisant Ottawa 5.30 a. m. Arr. Wright 9.00 p. m.
 Laisant Wright 5.45 a. m. Arr. Ottawa 9.05 a. m.

Gare Union du chemin de fer Pacifique Canadien

Pour taux de fret, billets de saison ou d'excursions etc., s'adresser à :

P. W. RESSEMAN,
 Surintendant général
 30, Central Chambers, Ottawa, Ont.

CHEMIN DE FER 'Ottawa, Arnprior & Parry Sound'

Bulletin du Départ et de l'Arrivée des trains, tous les jours, excepté le dimanche, à partir du 15 septembre 1893.

Allant vers l'Est Allant vers l'Ouest

Service Local	Arnprior	Parry Sound
1.30 A.M.	Arnprior	Ar. 11.20 6.15
4.10 7.00 Lv.	Galeton	11.55 6.05
4.35 2.10	Kilburn	10.20 5.55
5.00 2.30	Carp	9.55 5.40
5.50 3.15	Ottawa	Lv. 9.00 5.00
6.45 3.15 Ar	Montréal	9.00
10.25 11.55		

Raccordement spécial à Ottawa avec tous les trains du "Canada Atlantique." Service de chars Salons entre Ottawa et Montréal. Service de chars Dorion, tous les jours, jusqu'à New-York, Boston, etc.
 L'arrivée et le départ de tous les trains sont à la station du "Canada Atlantique, rue Elgin.
G. J. CHAMBERLAIN,
 Gérant-général. **C. J. SMITH,**
 Agent gén. des pass.

TAPIS! TAPIS!

Voilà à l'honneur de relever et renouveler les tapis depuis un grand nombre d'années je m'occupe de ce genre d'affaires et j'ai en ma possession, sous les yeux, les trousseaux requis pour relever, renouveler et changer les tapis et je fais une spécialité de couvrir les tapis usés et de les poser; de tailler les persiennes et les ajuster; de faire des abat-jour et de les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés au magasin de R. M. McMoran, Ecr. 510 rue Sussex, recevront la plus prompte attention. Laissez vos ordres chez :

T. VEZINA,
 196 RUE DE L'EGLISE, OTTAWA.

Buanderie Canadienne

Labelle et Cie, Propriétaires
 No. 156 rue Principale, Hull

Les ordres seront exécutés avec soin et promptitude.

LAVAGE DE PREMIERE CLASSE

BUREAU DE POSTE DE HULL.

Arrivée et Départ des Malles.

ARRIVER	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
De Hull	7 15	10 50		
De Ottawa			2 01	5 30
De Ottawa			7 20	

DEPART
 Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C.P.R. \$ 20
 Pour Ottawa 1 00
 Pour Aylmer 4 55

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes.
 Heures du Bureau, de 8 a.m. à 5 p.m.
 Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de 9 a.m. à 4 p.m.

J. H. KERR,
 Maître de Poste
 Bureau de Poste, Hull
 Mal 1889

BUREAU DE POSTE D'AYLMER

Arrivée et Départ des Malles.

ARRIVER	A.M.	P.M.
D'Ottawa et Hull tous les jours, dimanches exceptés	10 0	00
De Hey worth, Eardley, Onslow, Bristol, Portage du Fort, tous les jours, dimanches exceptés	10 30	

DEPART
 Pour Ottawa et Hull, tous les jours et dimanches exceptés.
 Pour Hey worth, Eardley, Onslow, Bristol et Portage du Fort, tous les jours, dimanches exceptés.
 Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes.
 Heures du Bureau, de 8 a.m. à 5 p.m.
 Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de 9 a.m. à 4 p.m.

J. R. WOOD,
 Maître de Poste
 Bureau de Poste, Aylmer
 Ma 1889

R. A. Helmer,

PHARMACIEN
 Il n'y a rien de plus présentable qu'une magnifique bouteille de

PARFUMS

Je viens de recevoir une qualité supérieure de parfums accompagnés d'un lot choisi d'articles de toilettes pour dames et messieurs.

R. A. HELMER

Pharmacien.

DOUGLASS et FRERES

Couvreurs en Ardoises, Tuiles, Métaux et en cuivre. Corniches galvanisées, garde soleil. Couvre fenêtres et autres. Travaux en métal pour bâtisses. Corniches en métal, embossées, estimées. Fournaises à air chaud. Fournies.

UNE VISITE EST SOLICITEE
 113 RUE BANK, OTTAWA, Ont.

Nouvelle -:- Boulangerie

M. R. G. Nesbitt, ci-devant associé de Evans et Nesbit, boulangers de la rue Brewery, désire annoncer au public de Hull, qu'il vient d'ouvrir une boutique de boulanger avec un système tout nouveau. Le pain sera toujours de première qualité, servi à domicile tous les jours. Le patronage du public respectueusement sollicité.

R. G. NESBITT
 N. B. — La société existante sous le nom de Evans et Nesbitt est dissoute de consentement mutuel.

(Suite de la 1ère page)
 bre d'élèves, en établi que, en 1892, chaque élève avait acheté, en moyenne pour \$1.20.

3. "Some books need a thorough revision."

Mes articles signalent quelques points de cette revision demandée par les rapports antérieurs et en indiquent quelques tendances.

Cette censure est ici extrêmement aggravée, non seulement parce qu'elle est le motif principal du rejet des livres et des frères et de la suppression de l'octroi, mais encore par le contexte même où on : "There is urgent necessity for action in the matter of text books; the Board should see, that these matter are set right; they are bound to see that the books are quite suitable; the children suffer more from this evil; books of a poor kind must sadly interfere with good teaching"

Cette censure manque de vérité, de justice, de fondement.

D'abord d'après M. White lui-même : cette infériorité pitoyable de nos livres, cette nécessité urgente de les changer, ils ne les avaient pas découvertes durant dix ans; pour s'en apercevoir, il a eu besoin de son information de confiance : "Certain of your members."

D'ailleurs, la valeur pédagogique des livres des frères et la valeur de leur méthode, comme leurs succès, sont choses trop universellement connues, pour que les rapports de M. White puissent sérieusement les ébranler, lors même qu'il est appuyé par son informateur du bureau. Les expressions injustifiables accumulées dans sa censure dénotent une répulsion intense contre les livres des Frères.

40 Enfin, "il y a trop de livres." Le seul moyen efficace d'en supprimer l'enseignement du français, qui en réclame le plus grand nombre. Alors il n'y en aura pas un plus grand nombre qu'aux écoles publiques. Ce moyen radical de diminuer le nombre des livres recommande particulièrement l'attention aux Canadiens-français d'Ottawa.

AMICUS.
 21 mars, 95.

Réouverture de la vente du vin Canadien à Hull

La ville de Hull a la bonne fortune de posséder dans son sein un ancien vigneron et fabricant de vin de France M. Frs. Gavard est son nom et ce monsier nous est arrivé à Hull après vingt-cinq années d'expérience dans l'industrie vinicole en France.

Il a fabriqué ici, durant la dernière saison, une grande quantité de vins sans alcool et sans eau. Son produit est par conséquent celui de jus pur de raisin, et offre beaucoup de ressemblance avec les crus les plus riches de France.

C'est un vin à essayer surtout pour les estomacs affaiblis. Il est, du reste, d'un goût sans égal. A vendre au No 36, rue Queen, Hull, comme suit : — 1ère qualité, 80 c. le gal., 2e qualité, 60 c. le gallon.

FRS. GAVARD.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Robert Hughes Conroy, commerçant, et John C. Nelson, employé au service civil, tous deux de la ville d'Aylmer, dans la province de Québec, William Jackson Conroy, commerçant, et Ernest R. Bisson, agent, tous deux de l'endroit connu comme "Deschênes Mills", dans la dite province de Québec, et John C. Dennis, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, employé au service civil, feront application au Gouverneur général en conseil pour l'octroi de lettres patentes sous le grand sceau pour le incorporer avec telles autres personnes qui s'associeront avec eux, comme compagnie, sous les noms et raisons de "The Deschênes Electric Company" dans le but de fonder, construire et mettre en opération un établissement et des usines pour la manufacture et production de l'électricité pour chauffage, éclairage et pouvoir, et pour en faire la vente et distribution dans la ville d'Aylmer, le canton de Hull et d'autres places dans la province de Québec ainsi que dans le canton de Nepean et la cité d'Ottawa dans la province d'Ontario.

La principale place d'affaires de la compagnie sera à la ville d'Aylmer sus-dite. Le fonds capital sera de \$60,000.00 divisé en six cents parts de \$100.00 chacune. Robert Hughes Conroy, William Jackson Conroy et John C. Nelson Conroy, susdits, seront les premiers directeurs provisoires de la compagnie.

J. M. MCDUGALL,
 Procureur des Requérants.
 HULL, 16 MARS 1895.

On demande un agent, dans chaque municipalité pour répandre LE SPECTATEUR dans les comtés de Wright, Labelle, Pontiac, Russell et Prescott. Conditions avantageuses
L'ADMINISTRATION

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO.
 Of Ottawa (Limited.)

43 QUEEN STREET.

OTTAWA.



MEUBLES! MEUBLES!

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS de Salon pour la musique PUPITRES de fantaisie, aussi une belle ligne d'Écrans. N.B.—Essayez notre balai "COLUMBIA" pour les Tapis.

HARRIS & CAMPBELL
 COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA, ONT.

ETABLIE EN 1891.

Compagnie Manufacturière de Poudre (Responsabilité limitée.)

FABRICANTS DE
 POUDRE TRIOLINE, DQAMITE ET VULCANITE

Marchands de Fusées au fil de platine, de Détonateurs, Batteries électriques, Fil conducteur et correspondance, Fusées à meche simple et double.

PREMIERE QUALITE GARANTIE, L'EMPAQUETAGE D'APRES LA METHODE, DES SPECALISTES, EXPEDITION PROMPTEMENT FAITE, LISTE DE PRIX FOURNIE AVEC EMPRESSEMENT

FABRIQUE, HULL, P. Q. BUREAU CENTRAL
 "CENTRAL CHAMBERS" OTTAWA, ONT.



GUIDE DU BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

MARS 1895.
 Départ et Arrivée des Malles.

DEPART			MALLS.			VÉE.		
A. M.	P. M.	P. M.	A. M.	A. M.	P. M.	A. M.	A. M.	P. M.
10 00			Quest.—Toronto, Hamilton, London, Peterboro, Smd h Falls, Perth, Kingston, Brockville, Napanee, Belleville, etc. —Manitoba, Territoire du N.O., Colombie	8 00	6 15	10 45		6 15
10 00			Sharbot Lake, Norwood, Kingston, Hamilton	8 00	6 15	10 45		6 15
10 00			Est.—Montréal, etc.	8 00	2 00	10 45		2 00
10 00			Cornwall, Morrisburg, Lancaster, etc.	8 00	2 00	10 45		2 00
10 00			Trois-Rivières	8 00	2 00	10 45		2 00
10 00			Kempville	10 30	4 15	10 30		4 15
10 00			Merrickville	10 30	4 15	10 30		4 15
10 00			Chemin de fer St. L. & O.—Manotick, North Gow	10 30	4 15	10 30		4 15
10 00			Kars, Kenmore, Gooden's Springs, Oxford Station, Ch. de fer C. du P., Ouest—Sault Ste Marie, Bruce Mines	10 45	5 30	10 45		5 30
10 00			Thessalon, Algoma Mills, Mattawa, North Bay	11 45	5 30	11 45		5 30
10 00			Pakenham, Pembroke, Almonte	11 45	5 30	11 45		5 30
10 00			Apprior, Renfrew, Britannia Bay	11 45	5 30	11 45		5 30
10 00			Carlton Place	11 45	6 15	11 45		6 15
10 00			Sittsville et Carp	11 45	6 15	11 45		6 15
10 00			Ch. de fer C. du P., Est.—Tues, Clarence, Grenville, L'Orignal, Pointe-Gatineau, Cumberland etc.	8 00	2 00	8 00		2 00
10 00			Fuckingham	8 00	2 00	8 00		2 00
10 00			de fer C. A.—Alexandrie, Glen Robertson, Grenville	8 00	2 00	8 00		2 00
10 00			Maxville, Hawkesbury, Vanklerk Hill	8 00	2 00	8 00		2 00
10 00			de fer O. & P.S.—Carp, Kinburn, Arnprior, Renfrew	11 15	2 00	11 15		2 00
10 00			Douglas, Eganville	11 15	2 00	11 15		2 00
10 00			de fer P. & J.—Quyon, Eardley, Bryson, Bristol, Shawville, Hey worth, Fort Coulonge, Duchesne Mills	11 45	5 00	11 45		5 00
10 00			Aylmer	11 45	5 00	11 45		5 00
10 00			Kefteld, Kazabazua, Rivière Desert, Maniwaki, Par Voiture—Bell's Corners, Richmond, Skead's Mills, Hintonburgh, Followell, Musgrove, etc.	10 00		10 00		
10 00			Hull	10 45	2 00	10 45		2 00
10 00			Harbord	10 30	4 15	10 30		4 15
10 00			Ramsay's Cross, Hawthorne, Lundis, mercredis & vendredis	11 15	12 15	11 15		12 15
10 00			Billings Bridge, Gloucester, Metcalfe, etc.	11 15	2 00	11 15		2 00
10 00			Cummings Bridge, Orleans, Hurdman's Bdge, R. Billard	11 15	2 00	11 15		2 00
10 00			Ottawa Est	10 00		10 00		
10 00			Merville, City View, Jockvale, les mardis, jeudis, samedis	10 00		10 00		
10 00			Cyrville, les mardis, jeudis et samedis	10 00		10 00		
10 00			PROVINCES MARITIMES					
10 00			N.-Ecosse, Ile du P. E., N.-Brunswick excepté S.Ouest	10 45	2 00	10 45		2 00
10 00			Matière non-Enregistrée	2 00		2 00		
10 00			Matière Enregistrée samedis excepté	2 00		2 00		
10 00			Ma tière enregistrée, samedis	2 00		2 00		
10 00			Sud-Ouest—N.B., matière enregistrée, excepté samedis	2 00		2 00		
10 00			" " mat. non-enregistrée excepté samedis	2 00		2 00		
10 00			" " mat. non-enregistrée excepté samedis	2 00		2 00		
10 00			MALLS DES ETATS-UNIS					
10 00			Ogdensburg, Potsdam, Watertown, etc.	10 45		10 45		
10								